A decorative graphic on the left side of the page consists of several vertical orange lines of varying thicknesses and a cluster of five orange circles of different sizes, arranged in a roughly circular pattern.

**ASSEMBLEE GENERALE
DU 8 JUIN 2022**



- **Rapport moral**
- **Rapport d'activités**
- **Rapport financier**
- **Votes des rapports et élections**

Rapport moral de la Présidente

Merci à tous d'être présents, ce soir, à notre Assemblée générale.

C'est avec émotion et Fierté que je vous présente, en ma qualité de Présidente, le rapport moral de l'association CHRYSALLIS DROME.

Emotion car, comme vous le savez, nous fêtons nos vingt ans ; j'ai déposé les statuts de l'Association Chrysallis Drôme en 2002, sous forme association loi 1901.

En 2002, nous n'avions pas de local où nous réunir, très peu d'adhérents si ce n'est la petite poignée des membres fondateurs qui ont constitué le premier Conseil d'administration, notamment Chantal FUCILI, Marie-Jo et Martial TROULLIER et, pour seule ressource, une subvention du Conseil Général de la Drôme et les cotisations de nos adhérents, beaucoup moins nombreux qu'aujourd'hui.

Au démarrage, et le temps de percevoir notre première subvention, les administrateurs ad hoc n'étaient pas remboursés de leurs frais de déplacement, ni postaux, et ne disposaient pas de lieu pour recevoir les enfants. Mais notre force commune était une conviction forte : un administrateur ad hoc aux côtés d'un enfant victime est une main tendue qui va permettre à cet enfant d'affronter une procédure à un moment de sa vie où il se sent particulièrement isolé, démuni, parfois même rejeté.

Tous les départements de France ne disposent pas, même encore en 2022, d'une liste d'administrateurs ad hoc agréés : rendre possible que plusieurs associations soient agréées, c'était indiscutablement faire avancer les droits des enfants.

En 2002, nous ne savions pas ce qu'allait devenir l'administrateur ad hoc, notamment bénévole ; notamment, parce que des propositions à ce jour toujours non abouties, préconisaient l'instauration d'un statut d'administrateur ad hoc « professionnel » avec un diplôme.

En 2002, les administrateurs ad hoc intervenaient seuls, n'étant pas suffisamment nombreux pour travailler en binôme - Ils étaient aussi majoritairement en activité, ce qui s'est rapidement avéré très difficile pour eux.

Je peux dire qu'au cours de ces 20 ans, nous avons patiemment élaboré une charte éthique, un règlement intérieur et mis en place un ensemble de bonnes pratiques qui se sont nourries et améliorées grâce à nos expériences.

Vingt ans plus tard :

Nous recevons les enfants victimes et leurs familles à la Maison de la Justice et du Droit à Romans - Ceci a été possible grâce au soutien de la Ville de Romans qui finance le fonctionnement des locaux (chauffage, ménage,...) grâce au ministère de la justice qui met à disposition une greffière, Chantal Mourlaas et au CIDFF, qui emploie à temps partiel une directrice coordinatrice, Pascale Varret qui anime et organise toutes les actions et interventions des très nombreux participants aux permanences de la MJD (Protection judiciaire de la jeunesse, délégué du Procureur, défenseur des droits, conciliateur de justice, Remaid, huissiers, notaires, avocats, médiateurs.....).

Notre histoire est intimement liée à celle de la création de la MJD (créée en 2001) et toujours l'unique MJD de la Drôme. Dès l'origine, Anny Frandon, alors directrice et coordinatrice, nous a soutenus et accueillis, estimant que notre association, en recevant les enfants dans une Maison de justice et non au Palais de Justice, entrait pleinement dans un des objectifs de la Maison de la Justice et du Droit qui est de rapprocher les citoyens et ici en l'espèce, les mineurs citoyens en devenir, du Juge ou des personnes désignées par le Juge pour intervenir auprès d'eux.

Fierté car, à ce jour, notre association a été désignée dans plus de 320 dossiers, ce qui représente un très grand nombre d'enfants accompagnés, soutenus, défendus,... Certains, malgré des procédures longues et difficiles, ayant accepté de témoigner à l'occasion de nos vingt ans, combien la rencontre avec un binôme d'administrateurs ad hoc aura été une aide et un soutien !

Cela représente environ une vingtaine d'administrateurs ad hoc qui se sont succédés depuis 2002 pour ces missions.

Fierté car, sur demande des administrateurs ad hoc, il a été mis en place une supervision tous les deux mois, actuellement exercée par Madame GONNET, psychologue Clinicienne à Valence, qui permet à l'équipe des membres actifs d'aborder les questions parfois difficiles auxquelles ils se trouvent confrontés dans l'exercice de

leurs missions, ou dans la conduite de l'association dans un cadre bienveillant et à distance afin de trouver les réponses adaptées. Il est prévu peut-être d'augmenter la fréquence de ces séances de supervision.

Fierté car, en plus des formations initiales à l'exercice de mandats, dispensées par Isabelle AL KADIRY de CHRYSALLIS ISERE, a été mise en place depuis 2013, chaque année au mois de septembre, une journée de rencontres transversales entre administrateurs ad hoc, différents professionnels et partenaires, qui aborde un sujet auquel ont été confrontés les administrateurs ad hoc.

Depuis trois ans, ces journées rassemblent plus d'une cinquantaine de personnes de formations très différentes : gendarmes, psychologues, assistantes sociales, éducateurs, avocats, administrateurs ad hoc.

En effet, très peu de formations spécifiques à l'exercice de missions d'administrateurs ad hoc étant disponibles et accessibles dans un rayon géographique proche, cette journée en devenant, selon la formule de Madame Anna Place, conseillère départementale en charge des solidarités, le rendez-vous incontournable du mois de septembre, permet de redémarrer la « rentrée des administrateurs ad hoc » avec l'énergie communicative de ces rencontres où, à défaut de trouver toujours la solution, les administrateurs ad hoc prennent conscience qu'ils ne sont pas les seuls à se heurter à certaines difficultés.

Fierté, car la mission de l'administrateur ad hoc implique nécessairement, soit l'intervention immédiate, soit différée d'un avocat.

En effet, la mission la plus fréquente de l'administrateur ad hoc, désigné dans le cadre d'une procédure pénale, est d'apporter une aide et un soutien moral et psychologique au mineur victime, de mettre en œuvre la défense de ses intérêts et s'il y a lieu et au nom de celui-ci les droits reconnus à la partie civile durant la procédure judiciaire ; ainsi que de saisir le Juge des tutelles compétent dès l'allocation de dommages et intérêts par la juridiction pénale.

Si, incontestablement la mission première et immédiate de l'administrateur ad hoc est d'apporter, par une prise de contact rapide avec le mineur, un premier soutien afin de lui expliquer qu'il ne va pas être tout seul pour faire face à la procédure pour laquelle il va, dans la majorité des cas, être entendu ; la constitution de partie civile en droit pénal ou le dépôt d'écritures faisant valoir ses droits au civil, passe dans la très grande majorité des cas par l'intervention d'un Avocat.

Le fonctionnement de ce duo n'est pas toujours facile car il implique la conscience réciproque des contraintes de chacun :

- pour l'administrateur ad hoc, des contraintes de déplacement (certains administrateurs ad hoc ne résidant pas toujours à proximité immédiate), une relation directe avec le mineur parfois éprouvante, le mineur étant parfois sous emprise, sidéré et dans l'incompréhension, voire même la révolte vis à vis de la procédure.
- Notre système juridique qui reste complexe avec parfois plusieurs procédures en même temps concernant le même enfant nécessitant l'intervention de plusieurs Juges (mesure de placement ordonnée par un juge des enfants et ouverture d'une mesure d'instruction à la requête du Procureur de la République après ouverture d'une enquête préliminaire).
- La conscience également que l'administrateur ad hoc, personne physique, n'intervient jamais à titre personnel mais au nom d'une Association, personne morale, qui est seule désignée et à laquelle il doit rendre compte de l'exercice de sa mission.
- Pour l'avocat, travailler avec un non juriste nécessite un certain travail de pédagogie et d'explication pour lequel il n'a pas toujours le temps, pris par ses dossiers personnels, ses contraintes administratives, la gestion de son cabinet libéral.
- L'avocat doit recueillir ses instructions auprès de l'administrateur ad hoc qui lui-même représente le mineur parfois dans l'incapacité de s'exprimer.

De telles situations nécessitent un dialogue qui ne peut être exclusivement écrit, majoritairement au téléphone, parfois dans un contexte d'urgence alors même que des décisions rapides doivent être prises....

J'ai toujours essayé en ma double qualité d'Avocat et de Présidente de CHRYSALLIS DROME, d'expliquer sans relâche, les contraintes des uns et des autres et de rester disponible et à l'écoute des uns et des autres.

Nous travaillons avec les Avocats membres de l'Association SAM [Service d'Aide aux Mineurs] du Barreau de la Drôme - Et après avoir échangé avec Isadora VERNET qui aura exercé la Présidence pendant plusieurs années,

j'ai déjà rencontré à deux reprises Marie-Catherine LETELLIER pour envisager avec elle comment faire perdurer notre collaboration.

En effet, cette dernière vient d'être élue en 2022, Présidente du SAM et je la remercie pour sa présence à cette assemblée.

Fierté d'être arrivée, sur une idée au départ de Martine MALSERT SYLVESTRE, à accueillir dans notre association, qui est au service de mineurs victimes, d'autres jeunes dans le cadre de service civique.

En effet, cela fait désormais trois ans que de septembre à mai, nous recevons des étudiantes (pour l'instant aucun étudiant n'ayant candidaté à ce poste de service civique) qui effectuent des missions de 24 heures par semaine, principalement basées à la Maison de la Justice et du Droit.

Cet accueil n'aurait pas été possible sans Brigitte CAME qui s'est proposée comme tutrice de ces jeunes et qui, en plus de leur mission de service civique, les accompagne dans leur réorientation universitaire ou professionnelle.

Nous souhaitons poursuivre ces présentations, avec notre futur service civique auprès de la Police Nationale.

Ambre a aussi rédigé un compte-rendu de notre dernier colloque de septembre 2021, participé à la rédaction de notre bulletin d'information, rédigé la présentation et bulletin d'inscription de notre AG.

Je terminerai cette rapide rétrospective en vous disant que nous venons de nous doter d'un nouveau site internet qui va vous être présenté au cours de cette Assemblée générale, ce qui n'aurait pas été possible sans le concours de Patrick DAUVIER qui, en plus d'exercer des missions d'administrateur ad hoc, met ses précieuses compétences au service de notre Association.

Vous ayant retracé brièvement, les grandes lignes de l'évolution de notre Association, je voudrais exprimer plusieurs souhaits sur l'avenir de notre Association :

- un souhait à court terme est de trouver un ou une trésorière afin que Michèle PIBOULEU, qui exerce pour l'instant cette fonction, puisse se recentrer sur la mission d'administrateur ad hoc.
- Un second souhait serait que plusieurs personnes nous rejoignent pour exercer des missions d'administrateur car, comme va vous l'expliquer Patrick DAUVIER dans son rapport d'activités, nous faisons face à une augmentation de 40 % de nos désignations et nous ne sommes plus assez nombreux pour répondre à la demande.
- Pour ouvrir plus largement l'horizon de CHRYSALLIS DROME, je forme le vœu très cher que l'humanité, le respect des enfants et de leur famille, l'écoute de la parole des enfants, le dialogue avec les magistrats qui nous désignent, ainsi qu'une indépendance dans la prise de décisions au nom des enfants, restent les principes directeurs qui guident l'exercice des missions des administrateurs ad hoc.

J'ai conscience que notre association, composée uniquement de bénévoles, atteint parfois ses limites humaines et techniques et qu'il devient nécessaire de nous adjoindre des personnes compétentes en communication, comptabilité, secrétariat.

Ceci pourrait se faire en faisant appel à des services extérieurs et en continuant notre réflexion sur la mise en commun de partage de compétences avec d'autres associations qui défendent les mêmes valeurs que les nôtres.

Un très bel exemple est notre partenariat avec la F.O.L qui a commencé il y a trois ans maintenant.

Je vous remercie de votre attention et je souhaite Longue vie à CHRYSALLIS DROME qui, je n'en doute pas, va trouver les forces, l'imagination et l'énergie de se renouveler afin que les enfants de la Drôme puissent continuer à être représentés en justice.

Je terminerai en citant une phrase de Paul BOUCHET, que j'ai personnellement connu, qui est un ancien confrère, disparu en 2019, ancien Président d'ATD Quart Monde, qui écrivait dans son livre, Mes 7 utopies : « l'utopie, c'est l'anticipation militante, c'est croire en l'action, au goût de vivre et d'agir. En nous poussant à refuser l'inacceptable, l'utopie nous ouvre à l'espérance ».

CHRYSALLIS DROME continuera à œuvrer pour faire évoluer les droits des enfants afin que les intérêts de ces derniers soient mieux pris en compte.

Odile DELLENBACH

Rapport d'activités 2021

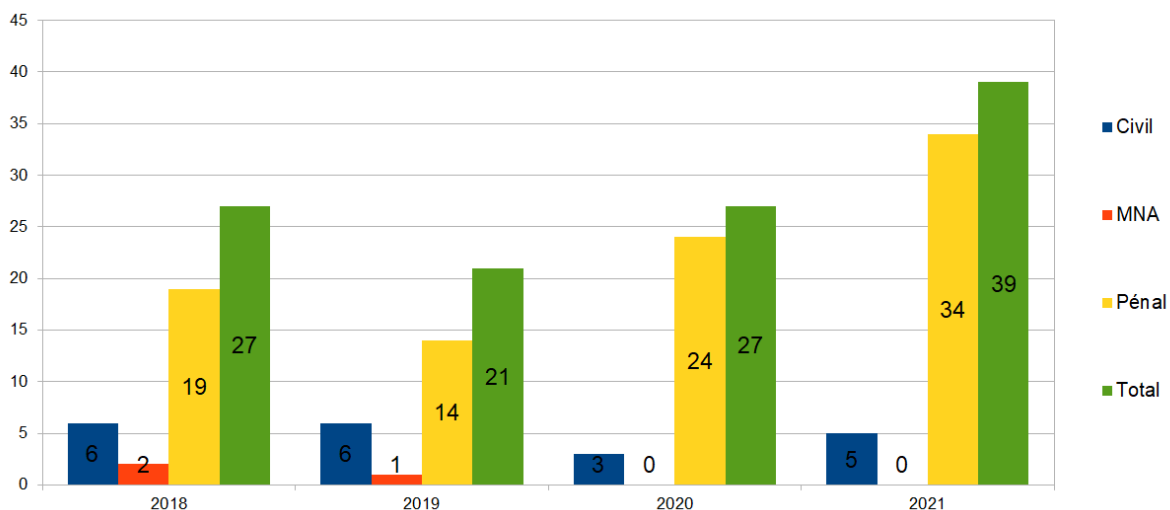


1 – Statistiques de notre activité

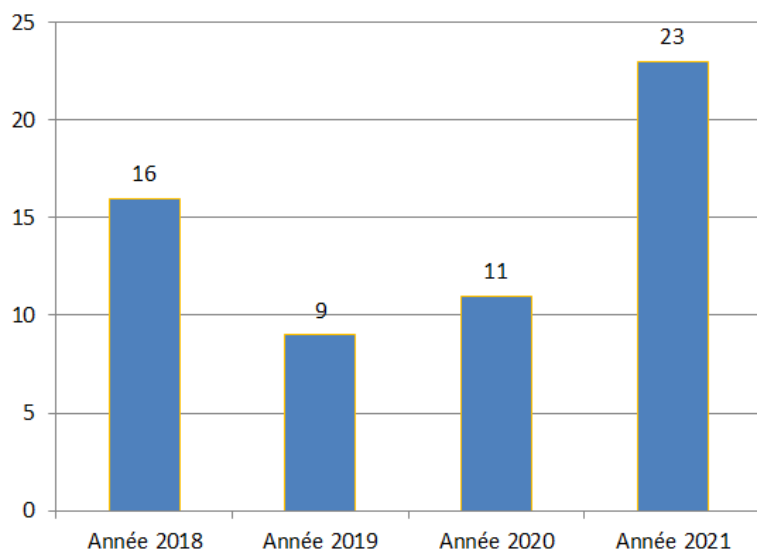
Les désignations

En 2021, nous avons été désignés pour accompagner et représenter 39 enfants dans des procédures pénales ou civiles ce qui représente une forte augmentation par rapport aux années précédentes

Nombre de désignations par type



Etat des fin de missions

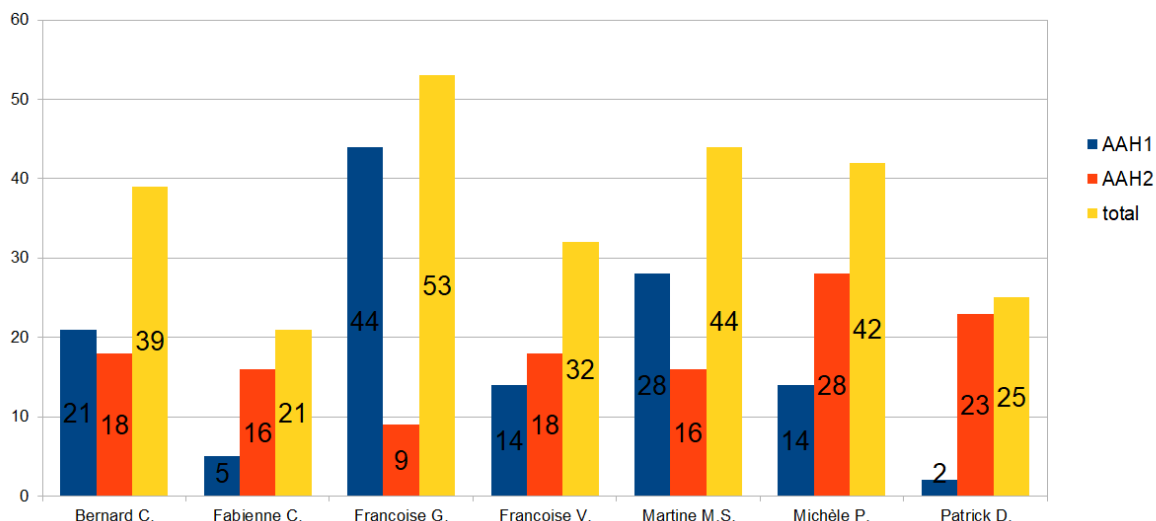


Pour 23 procédures Chorus effectuées en 2021, nous avons perçu 6451,76€ de frais de Justice

Les dossiers en file active

Depuis sa création en 2002, Chrysallis Drôme a ouvert 289 dossiers d'enfants victimes, heureusement pour les 7 AAH actifs, le nombre de dossiers en file active n'est que de 105 dont 41 en attente de majorité de l'enfant.

Répartition des dossiers actifs par binôme

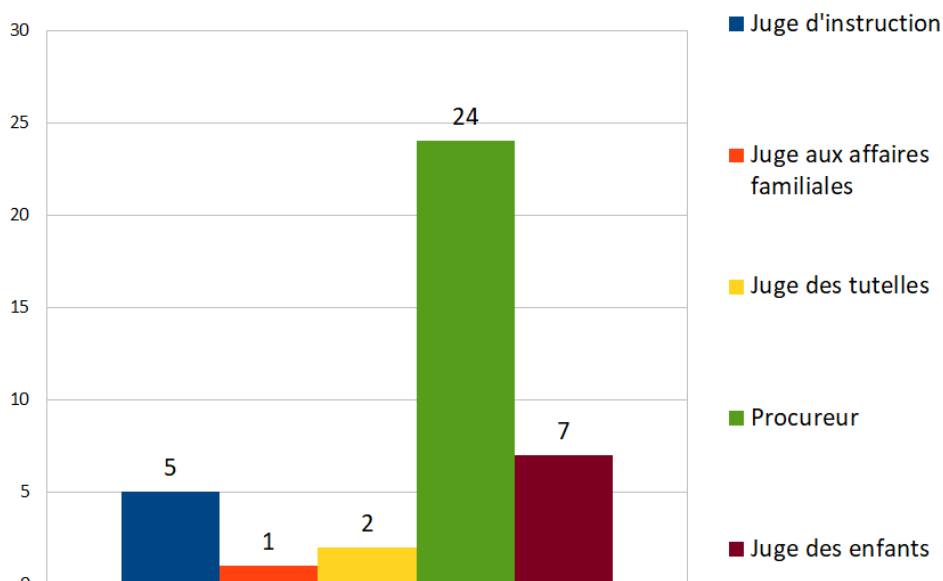


Pour autant, le fonctionnement des AAH en binôme, fondé sur une confiance partagée indispensable à l'accompagnement de l'enfant, fait que l'engagement et la disponibilité des bénévoles s'en retrouvent doublement impactés

Autres données générales

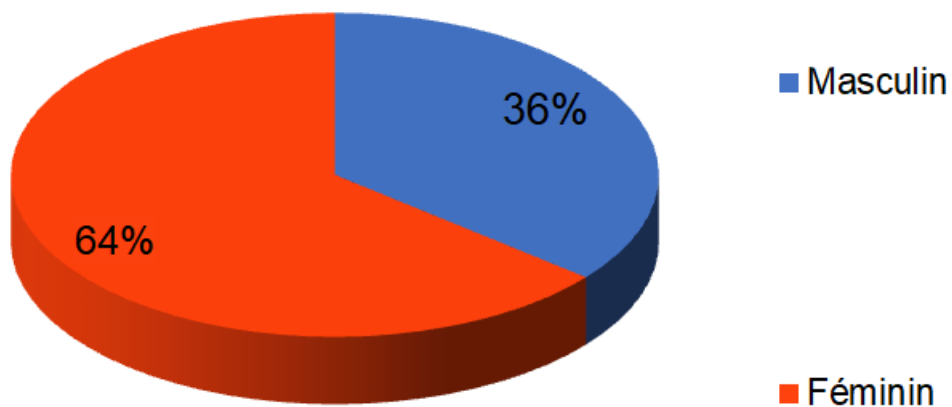
Chrysallis est désigné à 61% par le vice-procureur chargé des mineures victimes

Origine de la désignation en 2021



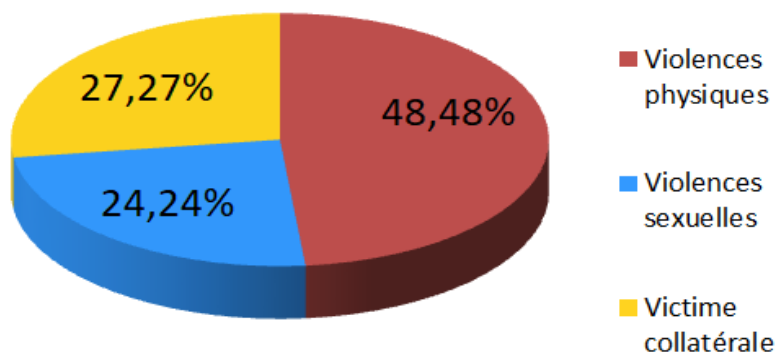
En 2021, Chrysallis Drôme a suivi 39 dossiers d'enfants, avec une répartition genrée qui n'évolue guère : les filles sont toujours les principales concernées.

Sexe de la victime mineure

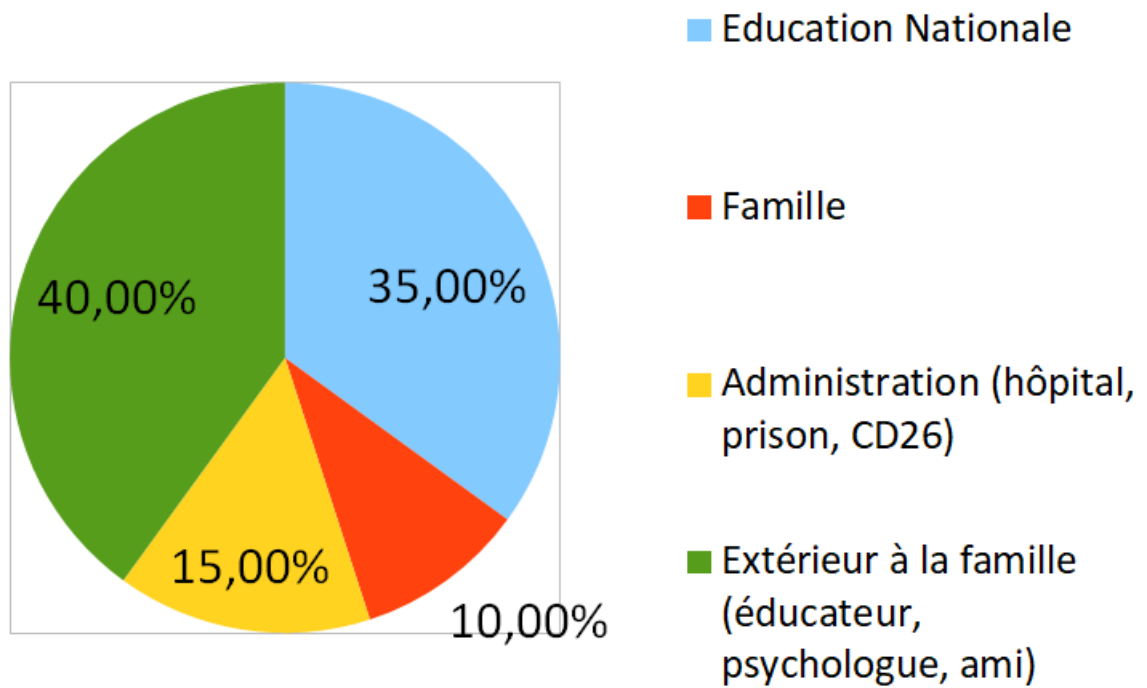


Parmi les 34 cas de violences faites aux mineurs, on remarque un accroissement des victimes collatérales certainement dû aux conséquences des différents confinements.

Type de faits de violence

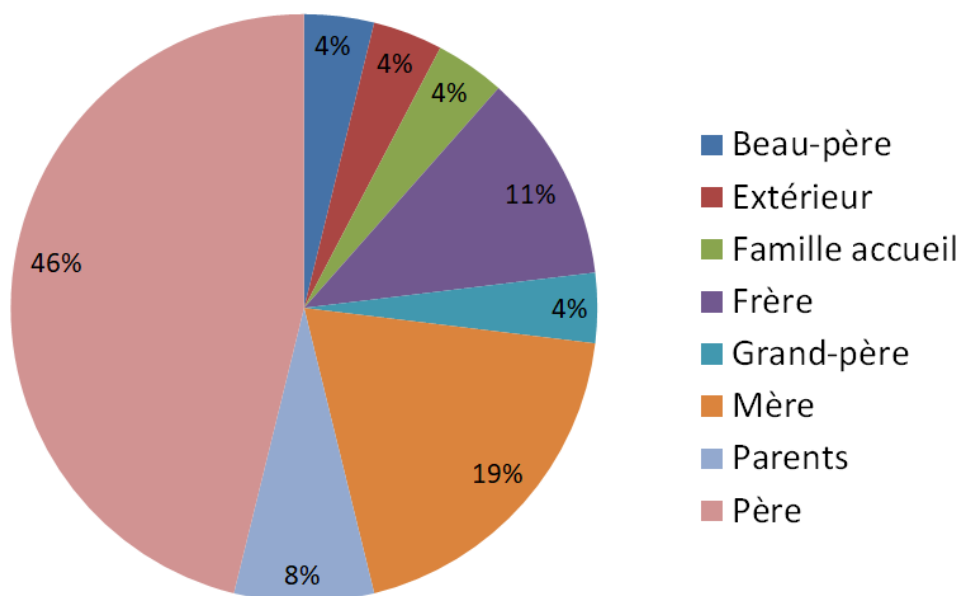


Origine du signalement



Ce qui est étonnant reste le faible pourcentage 10% de signalement ayant pour origine la famille, ce qui confirme qu'il y a encore malgré la libération de la parole, une omerta terrible au sein des familles.

Auteur des faits



Ce camembert confirme une triste réalité, la famille est le principal environnement de la violence sur mineurs et le père demeure le premier mis en cause.

2 – Le travail de l'équipe des administrateurs Ad Hoc

Un calendrier mis en place.

La désignation d'un administrateur ad hoc par un magistrat reste inchangée, elle se fait sur la base d'un calendrier de quinzaines attribuées aux 2 associations sur la Drôme REMAID et Chrysallis Drôme.

Nous émettons le même souhait que l'année dernière, à savoir plus tôt nous sommes désignés, plus efficace est la prise en charge de l'enfant ; nous avons régulièrement évoqué la question des désignations en amont de la procédure, lors de l'enquête préliminaire.

Le binôme avocat/ administrateurs ad hoc

Le réseau d'avocats, formés au droit des mineurs, qui s'est constitué au fil du temps, facilite considérablement le travail. Toutefois nous essayons d'élargir ce réseau et il n'est pas facile de trouver des avocats qui adhèrent à notre éthique et à nos exigences relatives à la protection de l'enfance.

Il est important de souligner que ces avocats acceptent de travailler avec l'aide juridictionnelle.

Les échanges dans le réseau des partenaires.

Au cours de l'accompagnement des enfants, nous sommes naturellement amenés à croiser, à partager avec nos différents partenaires : éducateurs, psychologues experts, gendarmes, fonctionnaires de l'éducation nationale ou autres associations intervenant dans l'aide aux victimes. Nous avons pu constater régulièrement que notre rôle n'est pas toujours connu. D'où la nécessité de poursuivre une information auprès de ces partenaires à travers un diaporama sur la mission de l'AAH diffusé lors de rencontre. Nous avons commencé avec 3 séances lors de la formation professionnelle des gendarmes.

Le travail technique de chaque bénévole

Au sein de Chrysallis, chaque membre du conseil d'administration a une responsabilité liée au bon fonctionnement de l'association. Voici les responsabilités réparties :

Odile DELLENBACH Présidente

Patrick DAUVIER Vice-Président Gestion des fichiers et vœux

Françoise VILLARD Secrétaire

Françoise GILLE : secrétaire suppléante- relation huissier

- Michèle PIBOULEU : trésorière

- Fabienne CHABOT : Trésorière suppléante

- Marie Claude GUITTON et Christine NICOD : Personnes Ressources

- Bernard COTTE: Médiateur et coordonnateur des désignations
- Brigitte CAME: Tutorat service civique Conseil de la MJD
- Brigitte CAME, Fabienne CHABOT et Martine MALSERT Subventions

Il est difficile de connaître avec précision le temps consacré à ce bénévolat, toutefois à partir du calendrier partagé entre membres de Chrysallis, une extraction de données a permis de recueillir les informations ci-dessous.

La valorisation du temps de bénévolat (stagiaire et service civique exclus) correspond environ à 6061 heures soit l'équivalent de 3,5 postes à temps complet.

	AAH 1 FG	AAH 2 FV	AAH 3 MP	AAH 4	AAH 5	AAH 6	AAH 7	Bénévoles	Service civique	Stagiaire	Elus	Total
Conseil d'administration Assemblée générale	24	24	24	24	24	24	24	24	18		24	234
Réunion AAH	51	51	51	51	51	51	51	51	40			448
Formation/partenaire	15	15	15	15	15	15	15	24	15			144
Analyse de la pratique	36	36	36	36	36	36	36	36	24			312
Tribunal	60	60	60	60	60	60	60	18	44			482
Rencontre enfants	84	84	84	84	84	84	84	0	40			628
Rendez-vous Service civique	12	12	12	12	12	12	12	64	0			148
Travail personnel	480	480	480	360	360	360	240	30	587	280	8	3665
Total heures	762	762	762	642	642	642	522	247	768	280	32	6061

L'accueil d'un service civique : un engagement

Chrysallis a souhaité maintenir un service civique au sein de l'association, le recrutement s'est fait en juillet, ceci correspond à un besoin croissant des bénévoles chargés d'une mission d'administration ad hoc, d'informer les partenaires, sur leur mission, sur le rôle de l'administrateur ad hoc dans le parcours judiciaire des enfants victimes de violences.

En relation avec son tuteur et les AAH, le service civique a participé à :

- la sensibilisation des partenaires sur le rôle des administrateurs ad hoc et le droit des mineurs.
- la découverte des rouages de la justice et de son mode de fonctionnement en participant à la tenue d'audiences lors des procès des victimes
- la participation au développement de la base documentaire des mineurs victimes.
- l'élaboration du compte-rendu du colloque annuel, des lettres d'information à nos adhérents.

Le service civique a parallèlement intégré dans son emploi du temps de 24h par semaine des actions de formation :

- Formation initiale d'Administrateur ad hoc
- Formation civique et citoyenne organisée par la ligue de l'enseignement et obligatoire pour tous les services civiques ayant pour objectif de sensibiliser les volontaires aux enjeux de la citoyenneté et transmettre les valeurs citoyennes.

L'accueil d'un stagiaire : une nouvelle expérience

Chrysallis a expérimenté l'intégration d'un stagiaire élève avocat pour une durée de 2 mois en vue de compenser l'interruption de notre supervision juridique. L'objectif principal était de fournir aux AAH un point de vue sur les textes de lois et l'élaboration de fiches technique et juridique.

Cette élève avocat a complètement assurée sa mission de conseil et même au-delà, cette expérience de l'avis de tous serait à renouveler.

Le colloque de l'association

En septembre 2021, Chrysallis Drôme a organisé son Colloque sur le thème « libérer, recevoir, accueillir la parole de l'enfant victime »

Décomposé en 5 interventions de professionnels

- LES ENTRETIENS DE REVELATIONS avec un éducateur
Créer une relation de confiance - Evoquer les différents mécanismes d'autoprotection de l'enfant (minimisation, perte de confiance en soi et autrui, mémoires refoulées - Prendre conscience du sentiment de honte, de responsabilité, de culpabilité, de la peur de décevoir, impression d'être abimé de l'enfant
- LES ENTRETIENS d'AUDITIONS avec un gendarme
Rappeler le cadre légal - Restituer le contexte de l'audition et les questionnements - Prendre en compte les attentes de l'enfant - Savoir adapter les questionnements et demandes au niveau du développement de l'enfant - Etablir des règles de la communication
- LES ENTRETIENS EN INSTRUCTION avec un juge d'instruction
- - Rappeler le cadre légal - Faire préciser à l'enfant, le récit fait en gendarmerie en adoptant une écoute active, sans induire les réponses - Rechercher des preuves
- LES ENTRETIENS AVEC L'AAH –
Expliquer à l'enfant le rôle des différentes personnes avec qui il est susceptible d'avoir un entretien - Expliquer le rôle de l'administrateur ad hoc : représenter l'enfant, l'accompagner, le soutenir - Préciser les différentes missions possibles selon le moment de la désignation
- LES ENTRETIENS AVEC LE PSYCHOLOGUE
Etudier les facteurs internes et externes qui peuvent influencer l'enfant : développement psycho-affectif (suggestibilité) et cognitif (mémoire, langage, compréhension)- Fonction des mécanismes de défense - Enjeux Familiaux et Expression de l'enfant Le conflit de protection et son influence sur la parole de l'enfant.

Cette journée a rencontré un réel succès de par la qualité des intervenants, du nombre croissant de participants et de ces échanges fructueux.

Pour conclure, 2021 fut une année bien remplie pour notre association, 39 désignations est un record historique, cela caractérise tout l'engagement de nos bénévoles.

Nous nous félicitons d'avoir accueilli une vaillante jeune fille en service civique, il en est de même pour notre avocate stagiaire, leurs présences au sein de l'association furent une valeur ajoutée indiscutable pour notre association.

Patrick DAUVIER

Rapport financier 2021

Pour une meilleure compréhension, au-delà des chiffres, je vais tenter en tant que trésorière, de commenter les comptes de l'exercice 2020.

Le total des produits de l'exercice s'élève à 16185,68€ €, le total des charges s'élève à 18194,96 €. Notre association présente donc un déficit de 2009,28€ au 31 décembre 2021€.

COMPTE DE RESULTAT -

Période de l'exercice : 1er janvier 2020 AU 31 décembre 2021

COMPTE DE RESULTAT		31/12/2021	N-1
PRODUITS			
SUBVENTIONS			
741100	Mairie		150
741200	Conseil général FDVA	2900	10000
	TOTAL	2900,00€	10150,00€
COTISATIONS			
756000	Adhésions	1140,00	805,00
	TOTAL	1140,00€	805,00€
PRODUITS DE GESTION COURANTE			
758000	Divers	42,58	4000
758100	Articles 475-1 ou 375	722,53	0
758110	Fins de mission	6451,57	2750,76
	TOTAL	7216,68€	6750,76€
AUTRES PRODUITS FINANCIERS			
771000	Dommages et Intérêts Victimes	1800	5910
778000	Colloque	3129	1205
	TOTAL	4929,00€	7115,00€
TOTAL PRODUITS : 16185,68€			
CHARGES			
ACHAT MATÉRIEL			
606400	Fournitures administratives et matériel	1428,51	380,29
	TOTAL	1428,51€	568,70€
AUTRES ACHATS et CHARGES EXTERNES			
616100	Assurance MAIF	303,78 (y compris 2022)	150,60
622600	Supervision	805,00	1755,00
	Formation	1841,85	1730,00
	Frais huissier	213,78	0
628100	Cotisations FOL	391,00	183,00
623400	Cadeaux	277,39	169,30
625100	Frais de déplacement	5965,74	5609,71
	Colloque (Intervention buffet et fournitures)	2392,69	1146,00
648000	Charges de personnel (SC et Stage)	2438,37	537,00

606800	Divers (frais de bouche)	123,60	188,41
	TOTAL	14753,20€	11 469,02€
AUTRES CHARGES			
626100	Frais postaux	67,88	56,70
626200	Téléphone et Internet	177,01	203,88
627100	Frais bancaires	48 ,36	
761000	Placements Dommages et Intérêts	1720,00	5790,00
	TOTAL	2013,25€	6050,58€
TOTAL DES CHARGES : 18194,96 €			

Le total des produits de l'exercice s'élève à 16185,68€ €, le total des charges s'élève à 18194,96 €. Notre association présente donc un déficit de 2009,28€ au 31 décembre 2021€.

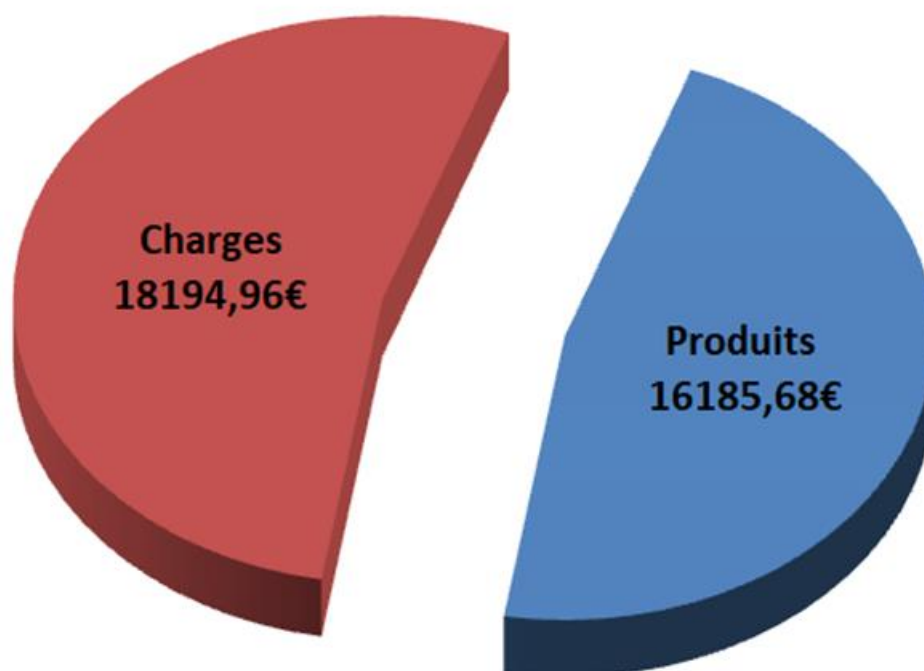
Solde bancaire au 31/12/2021: 4 768,80 €

CONTRIBUTIONS VOLONTAIRES

Emploi des contributions volontaires en nature		Contribution volontaire en nature	
Mise à disposition gratuite de biens et services	600	Prestations en nature	600
Personnel bénévoles	62 125	Bénévolat	62 125
TOTAL	62 725€	TOTAL	62 724€

Toutefois, le solde bancaire au 31/12/2021 est de 6 778,08€. Pas d'inquiétude donc ! En effet, le déficit constaté s'explique essentiellement par le fait que la subvention octroyée par le Conseil Départemental pour 2021, a été versée en décembre 2020, les 5000€ n'apparaissent donc pas dans le bilan présenté aujourd'hui, mais ont permis d'assumer les missions confiées.

COMPTE DE RESULTAT 2021



Déficit = – 2009,28€

Solde bancaire au 31 décembre 2021 : 4768,80€

A noter la nouveauté de l'année, une subvention de 2900€ d'aide au développement associatif, octroyée par la Région, délégation régionale académique à la jeunesse et à l'engagement.

- Toujours dans les produits nous avons enregistré cette année une grosse somme correspondant aux fins de mission déclarées, soit pratiquement 6500 euros en 2021, mais frais de justice correspondent souvent engagés depuis plusieurs années.
- Le colloque 2021 a été une grande réussite puisqu'il a réuni une centaine de personnes. Le bilan financier est positif et nous a permis, sans incidence négative sur le budget, de proposer la gratuité aux étudiants, aux personnels de l'Education Nationale et aux 10 gendarmes de la Drôme qui nous ont rejoints pour cette journée de formation. Le produit en forte augmentation, + 1246,69€, s'explique donc par le nombre très important de participants et par le fait que de nombreuses participants ont pris cette année une inscription au titre de la formation continue soit 60€, ou à titre individuel 50€, tarifs qui sont plus intéressants du point de vue des recettes, comparés à celui de 25€, réservé aux adhérents.
- Enfin, nous pouvons noter l'augmentation significative des adhérents Chrysallis Drôme. Les recettes s'élèvent 1140€ cette année, contre 805€ en 2020 et 494€ en 2019. Plusieurs associations figurent parmi nos adhérents : Enfance et partage, Enfants en danger, le département de Haute- Saône , l'UDAF 73 et 74, REMAID, le CIDFF, le foyer Matter de Montélimar, celui des Tracols... Les adhésions sont importantes, d'un point de vue financier bien entendu, mais elles représentent surtout un soutien moral essentiel pour les bénévoles de Chrysallis. Encore une fois merci à chacun.
- Je ne m'étendrai pas sur la somme que représentent les dommages et intérêts versés lors des procès, recettes qui apparaissent sur notre bilan, mais sont bien sûr reversées au plus vite sur les comptes ouverts au nom des jeunes victimes.

Côté charges maintenant :

- Nous pouvons constater une hausse des dépenses de matériel et fournitures administratives + 1048,22€, due en grande partie à l'acquisition d'un nouvel ordinateur et d'un vidéo projecteur.
- La somme réservée cette année à la supervision des administrateurs ad hoc 805€ peut interroger puisqu'elle est fortement en baisse. Nous avons souhaité changer de thérapeute et pris le temps de négocier ces temps essentiels d'accompagnement et d'échange de pratiques, d'où un nombre moindre de séances en 2021.
- La formation des bénévoles est toujours un poste essentiel, formation initiale des nouveaux entrants dans l'association et formation continue des bénévoles, pour un montant de 1 841,85 € cette année.
- Les frais de déplacement restent une charge très importante, malgré l'acceptation des bénévoles de recevoir un remboursement à 0,30€ du kilomètre et non au barème des impôts beaucoup plus élevé (de 0,57 à 0,66 € selon la lance du véhicule) . Si on ne constate qu'une augmentation de 356,03 € environ sur cette ligne budgétaire, elle serait à majorer de 1300€ environ , remboursement retirés en janvier 2022 seulement. Ces dépenses sont néanmoins normales au regard du nombre important de désignations, de plus en plus souvent dès l'enquête préliminaire. Notons également quelques déplacements supplémentaires du fait de notre service civique et de notre stagiaire.
- La somme réservée à l'accompagnement des jeunes, Service Civique ou stagiaire, est elle a aussi en forte augmentation, de l'ordre de 1900€ essentiellement due à l'indemnité versée à notre jeune élève avocat. Mais quelle valeur ajoutée pour Chrysallis Drôme !
- On peut constater également des frais de l'ordre de 604,78€ correspondant aux services extérieurs tels que les frais d'huissier pour recouvrer des dommages et intérêts ainsi que les cotisations versées à la FOL, organisme qui nous aide à gestion administrative et à l'accompagnement de notre Service Civique.
- Comme chaque année, on retrouve les frais de fonctionnement qui sont récurrents et font partie de la vie d'une association (Assurance, téléphone ou internet, frais bancaires , impression, affranchissement, frais de bouche, cadeaux ...) pour un montant total de 998,02€.

Les 123,60€ frais de bouche indiqués ici correspondent au remboursement des repas lors des formations ou lors des procès s'ils dépassent la demi- journée. A noter également que la dépense liée à l'assurance comprend la cotisation 2022, réglée en décembre 2020.

Nous avons encore essayé cette année de chiffrer au plus juste le bénévolat, afin de nous permettre de mesurer plus précisément le poids de l'activité de notre structure. L'association a recensé 62 125 € au titre de l'année 2021. La valorisation de ces interventions s'est effectuée sur la base du SMIC horaire moyen chargé, soit 10,15€ /H (même s'il est passé à 10,48€ depuis octobre 2021) environ 6 061heures.

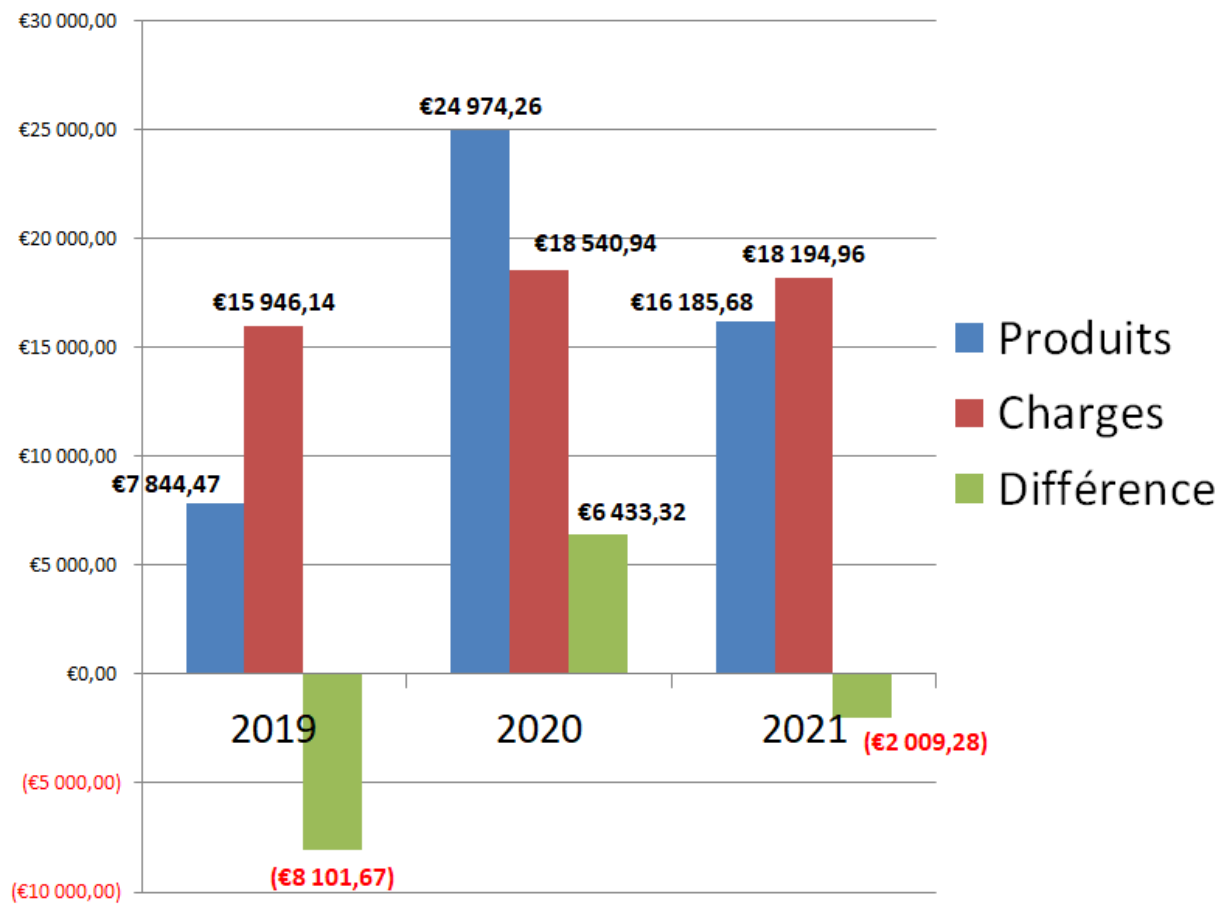
Pour conclure, nous pouvons dire que la comptabilité de l'exercice 2021 de notre association ne présente pas de signe d'alerte et s'inscrit dans un développement logique de son activité.

Comme chaque année, notre situation de trésorerie reste satisfaisante puisqu'elle nous permet de faire face aux dépenses annuelles nécessitées par l'activité de notre association.

Nous sommes conscients que les subventions accordées n'ont aucun caractère pérenne et que selon les dossiers en cours et les désignations émanant des magistrats, les dépenses sont autant de charges non connues, mais inéluctables. Nous devons rester vigilants et réalistes !

Michèle PIBOULEU

Comparatif sur les 3 dernières années



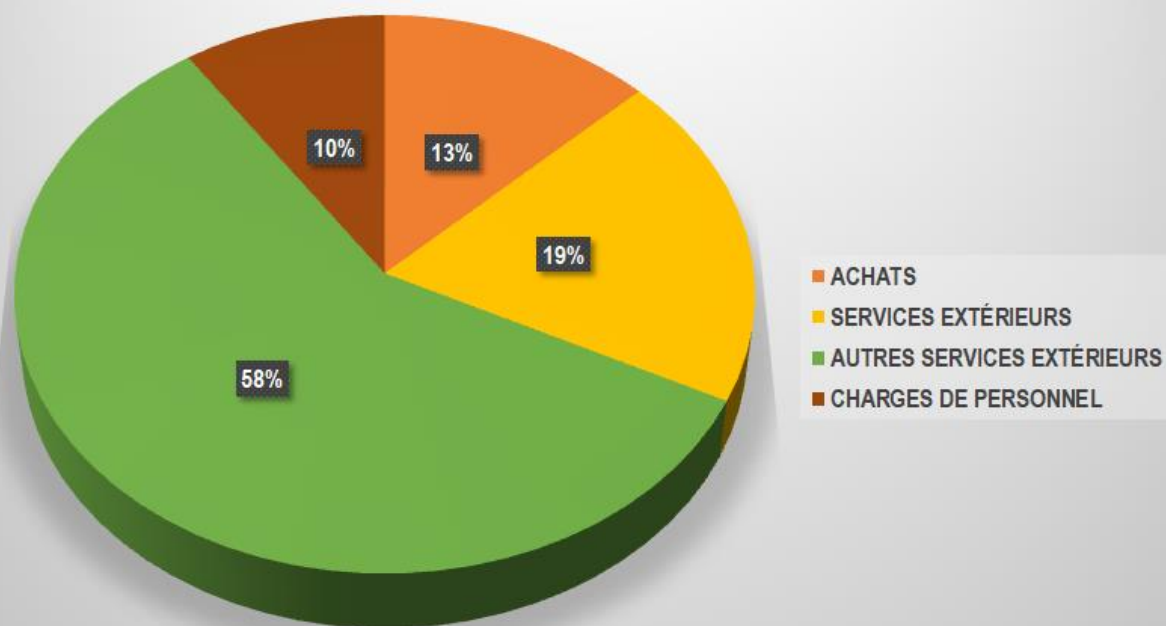
BUDGET PRÉVISIONNEL ANNUEL DE L'ASSOCIATION

Période du 1/01/2022 au 31/12/2022

DÉPENSES		RECETTES	
ACHATS	4 050	VENTES	5 555
alimentation	1 500	prestations de service	3 750
eau, énergie, essence, fluides...		vente de marchandises	
fournitures administratives et informatiques	1 700	vente d'espace publicitaire aux sponsors	
fournitures d'entretien, d'hygiène et de secours		recette buvette, repas, loto...	1 805
matériel d'activité, petit équipement	850		
SERVICES EXTÉRIEURS	6 105	SUBVENTIONS	11 850
prestations de services divers	5 802	fonds européens	
location de salle, d'équipement,		état	
location de véhicule		région	2 700
autre location		département	8 000
frais d'entretien et de réparation		intercommunalité	
frais d'assurance	303	commune	1 150
frais de documentation			
AUTRES SERVICES EXTÉRIEURS	18 250	PRODUITS DE GESTION	11 000
Personnel extérieur		cotisations, adhésions	1 000
frais de communication	5 000	collectes diverses, souscriptions	3 000
frais de transport, péages, billets	13 000	redevances	
frais postaux et télécommunication	150	indemnités missions	7 000
frais de tenue de compte, bancaires...	100	AUTRES PRODUITS	3 000
		mécénat	
CHARGES DE PERSONNEL	3 000	dons, legs	3 000
rémunération de personnel, primes salariés	2 600	produits financiers	
charges de personnel		reprise sur amortissements	
paiement frais professionnels et de formation	400	report d'une subvention non utilisée	
AUTRES CHARGES	0		
impôts et taxes			
autres charges de gestion (affiliation, adhésion)			
charges financières			
charges exceptionnelles			
dotations aux amortissements, provisions, réserves			
TOTAL DES DÉPENSES	31 405	TOTAL DES RECETTES	31 405

CONTRIBUTION VOLONTAIRES EN NATURE	
encadrement des bénévoles (heures x SMIC brut)	73 990,00
prestations des bénévoles (valeur des prestations)	
mise à disposition gratuite biens, locaux, matériel	600,00

CHARGES PRÉVISIONNELLES 2022



Autres Services extérieurs soit 58%

Notre activité est en croissante augmentation ; ceci est lié à l'évolution des procédures, entre autres, concernant les violences intra familiales..

Nous sommes de plus en plus saisis lors des enquêtes préliminaires ce qui nécessite une grande réactivité : nous devons nous rendre disponibles pour l'audition de la victime. Ce qui engendre un travail important de partenariat avec les services de gendarmerie et de police et des déplacements importants sur l'ensemble du département voir hors département selon les institutions judiciaires saisies.

Formations prestations de service : 9%

Formation Initiale

Pour être agréée Administrateur Ad Hoc, une formation juridique initiale est obligatoire, elle porte sur la mission civile et pénale de l'AAH. Nous choisissons une juriste (elle-même administratrice ad hoc) pour diligenter cette formation.

Formation Continue

Participation bimestrielle à une analyse de la pratique exercée par une psychologue clinicienne : nous souhaitons augmenter le rythme de ces séances à 7 par an.

Mise en place de groupes de travail portant sur les suivis des AAH, leur permettant de prendre un certain recul sur leur accompagnement ;

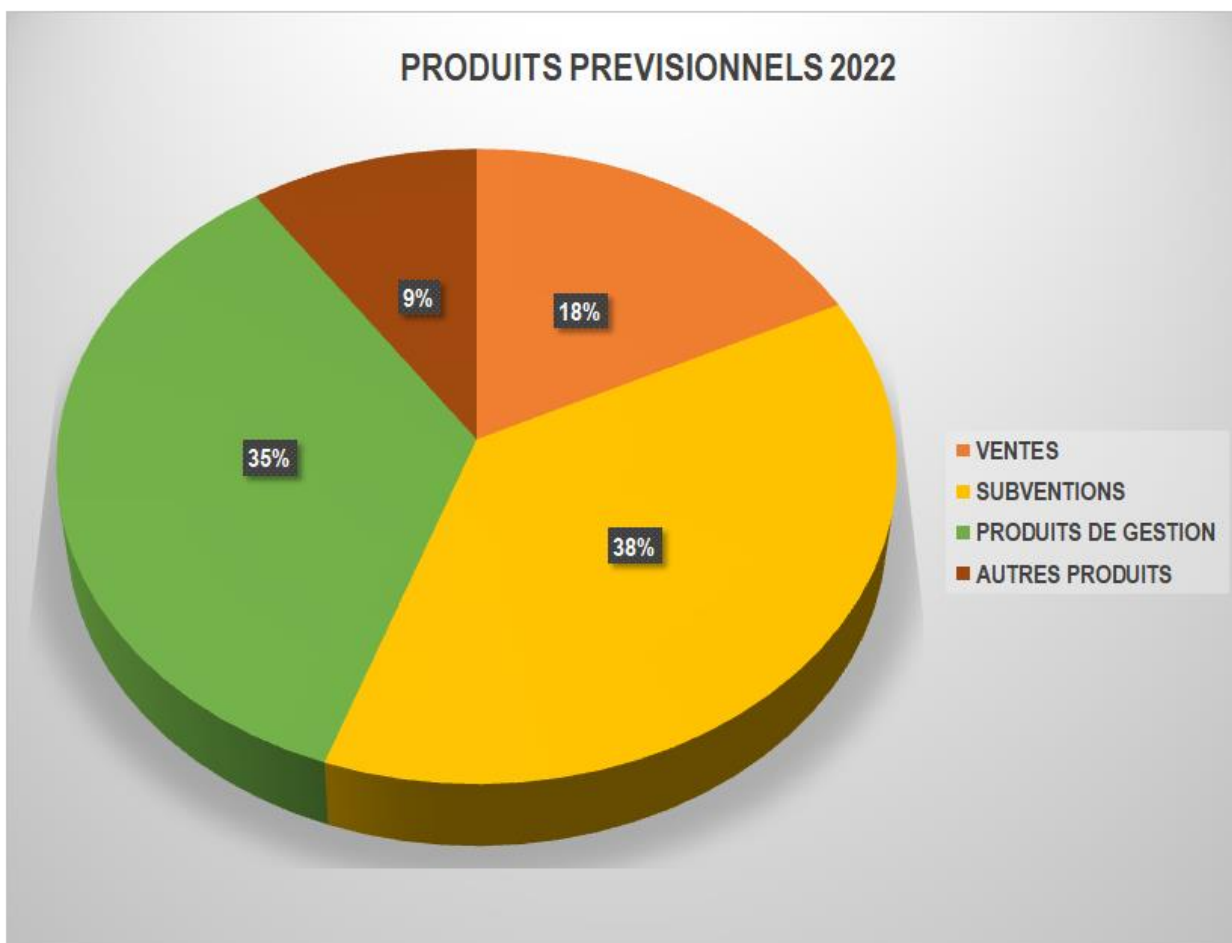
Formations ponctuelles dispensées par un psychologue clinicien, un juriste ;

Colloque annuel

Chaque année, un colloque portant sur des thématiques en lien avec la protection de l'enfance, est ouvert à nos différents partenaires (travailleurs sociaux, avocats, gendarmes, police, etc....). Il permet un échange fructueux sur des thèmes nous concernant tous.

L'impact financier de ces actions devrait se monter à 4 801,85 € ce qui correspond essentiellement à la prestation des intervenants en 2022

Fabienne CHABOT





QR Code d'accès



Maison de la Justice et du Droit
Romans sur Isère

